

Brochure n° 3167

**Convention collective nationale**

IDCC : 2257. – **CASINOS**

AVENANT N° 7 DU 21 NOVEMBRE 2007  
RELATIF À LA MODIFICATION DE LA CLASSIFICATION  
DES PERSONNELS DES CASINOS

NOR : ASET0751259M

IDCC : 2257

**Article 1<sup>er</sup>**

*Champ d'application*

Le présent accord s'applique à l'ensemble des entreprises relevant du champ d'application des casinos autorisés en France métropolitaine et dans les départements d'outre-mer.

**Article 2**

*Modifications apportées à la classification  
des personnels des casinos*

Les modifications suivantes sont apportées au II de la convention collective nationale « Classification des personnels des casinos » :

- la mention « chef de boule » est retirée des emplois repères du niveau V *a* filière exploitation jeux ;
- la mention « chef de partie boule » est ajoutée dans les emplois repères du niveau IV *a* filière exploitation jeux ;
- la mention « croupier débutant » est retirée des emplois repères du niveau I *a* filière exploitation jeux et est remplacée par « croupier débutant (expérience métier de 12 mois maximum) » ;
- la mention « croupier (jeux multiples) » est retirée des emplois repères du niveau III *a* filière exploitation jeux et est remplacée par « croupier » ;
- la mention « croupier (un jeu) » est retirée des emplois repères du niveau II *a* filière exploitation jeux.

### **Article 3**

#### *Extension*

Le présent avenant fera l'objet des formalités de dépôt prévues à l'article L. 132-10 du code du travail ainsi que d'une demande d'extension.

### **Article 4**

#### *Date d'effet*

Le présent avenant prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> jour du mois suivant la publication de son arrêté d'extension au *Journal officiel*.

Fait à Paris, le 21 novembre 2007.

Suivent les signatures des organisations ci-après :

#### **Organisations patronales :**

Casinos de France ;

Syndicat des casinos modernes de France.

#### **Syndicats de salariés :**

Fédération des services CFDT ;

Fédération nationale de l'hôtellerie, restaurations, sports, loisirs et casinos CFE-CGC ;

Fédération nationale des syndicats de l'alimentaire, du spectacle et des prestations de services CFTC.